**Contribution écrite au groupe d'expertise GE16-Vérification de la conformité réglementaire**

La contribution doit être envoyée à l’adresse batiment-energiecarbone@developpement-durable.gouv.fr avant le 22 juillet 2019 afin qu'elle puisse être analysée et prise en compte par le groupe d'expertise concerné. Seules les contributions portant sur le périmètre de la note de cadrage du GE16-Vérification de la conformité réglementaire seront prises en compte.

Notez qu’il est possible, et encouragé, de faire des contributions collectives.

**Remarque :** Il est demandé de compléter tous les champs.

**Remarque :** Cette contribution écrite sera partagée avec l’ensemble des membres du groupe d’expertise concerné, et mise à disposition des groupes de concertation.

|  |  |
| --- | --- |
| Organisme(s) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| NOM, Prénom du référent pour cette contribution | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

NB : veuillez indiquer par ailleurs, dans le courriel d’envoi de la contribution, le numéro de téléphone auquel nous pouvons joindre le référent pour cette contribution.

**Intitulé de la contribution :**



**Résumé :**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**Contribution détaillée**

NB : il est possible de joindre des études ou tout autre document que vous avez réalisé préalablement à cette contribution, à condition qu’ils traitent essentiellement de sujets qui relèvent du groupe d’expertise GE16-Vérification de la conformité réglementaire.